COSNAC à la loupe

N°13
janvier 2018
1400 EXEMPLAIRES

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

MAIRIE DE COSNAC - 155, rue du 19 mars 1962 - 19360 COSNAC - Tél. 05 55 92 81 70

Gérard SOLER, Maire de Cosnac, Conseiller Départemental
Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Brive et le Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs voeux
pour la nouvelle année

> CÉRÉMONIES DES VOEUX

Cérémonie des vœux

Samedi 6 janvier a eu lieu la cérémonie des voeux en présence de Madame Frédérique MEUNIER Députée, Claude NOUGEIN Sénateur, Pascal COSTE Président du Conseil Départemental, Frédéric SOULIER Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et Maire de Brive, Sandrine MAURIN Conseillère Départementale. Gérard SOLER, Maire de Cosnac, 1er vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, Conseiller Départemental a tout d'abord présenté ses voeux aux élus, aux représentants des autorités civiles, militaires et religieuses et aux Cosnacois. Il a rappelé que ses voeux les plus « reconnaissants » allaient vers le personnel communal aujourd'hui structuré et dirigé par Emilie Albouy, secrétaire Générale. Le bilan de l'année 2017 a été fait et les perspectives prioritaires pour l'année 2018 annoncées.

Monsieur le Maire a annoncé que LE GRAND CHANTIER pour 2018/2019, c'était l'arrivée de la fibre optique via « orange », en effet, sauf contraintes majeures, l'ensemble de Cosnac sera fibré d'ici 2020 et en 2018 les quartiers et alentours des Pins, de Champagnac et d'Ayras seront opérationnels.

Gérard SOLER, Maire, a terminé en souhaitant la bienvenue aux nouveaux habitants cosnacois et a convié les invités à se retrouver autour du buffet servi par les établissements MOULY de Cosnac.

> CONSEIL MUNICIPAL

> 9 SEPTEMBRE 2017

FINANCES

Adhésion 2017 au CAUE de la corrèze (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)

Depuis plusieurs années la commune adhère à ce service départemental qui nous apporte une aide technique dans les opérations foncières, dans l'étude de documents d'urbanisme, pour la mise en valeur du patrimoine, pour la lecture du paysage pour des études environnementales. Pour bénéficier de ces services, il est demandé une adhésion de la commune moyennant la somme de 500 €.

> Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Règlement intérieur de l'espace municipal Adrien Teyssandier.

Suite à la modification des rythmes scolaires, il convient de revoir le règlement intérieur du Centre Municipal Adrien Teyssandier sur certains points. (Ce nouveau règlement est en ligne sur le site de la commune (cosnac.fr)

> Voté à l'unanimité

Règlement intérieur du restaurant scolaire.

Ce règlement intérieur datant de 2008 et ayant fait l'objet d'un avenant en 2014, il est nécessaire de le revoir et d'en établir un nouveau. (Ce nouveau règlement est en ligne sur le site de la commune (cosnac.fr)

> Voté à l'unanimité

Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité.

En raison d'un départ d'un CAE (contrat aidé) au service d'entretien, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de deux mois.

> Voté à l'unanimité

Tarifs espace municipal Adrien Teyssandier.

Suite à la modification des rythmes scolaires (4 jours au lieu de 4,5 jours pour les écoles maternelle et élémentaire de Cosnac), il est proposé, uniquement pour les mercredis sur les périodes scolaires de l'année 2017/2018 et pour les enfants scolarisés à Cosnac, d'appliquer un ½ tarif par rapport au tarif pratiqué pour une demi-journée au centre de loisirs. (À compter de la rentrée scolaire 2018, ce tarif sera à taux plein). Il est proposé également une révision de l'ensemble des tarifs du Centre Municipal Adrien Teyssandier.

> Voté à l'unanimité

Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques.

Suite au départ d'un agent en emploi d'avenir et en raison du gel des contrats aidés, il est proposé de ne pas procéder à son remplacement mais d'augmenter la durée hebdomadaire d'un contrat CAE déjà en poste (passage de 24 heures hebdomadaires à 35 heures)

> Voté à l'unanimité

> 20 OCTOBRE 2017

FINANCES

Admission en non-valeur 2017.

Sur demande du Trésorier, il est proposé d'admettre en non-valeur la somme de 21 248,22 € correspondant à des loyers impayés depuis 2004.

> Voté à la majorité – 1 abstention

Décision modificative n° 3 – virement de crédits en recettes suite à attribution de subvention du département.

Le Département ayant attribué une subvention de 2 708 € pour les travaux de voirie dans la cour de l'école élémentaire, il convient d'ajuster les crédits budgétaires.

> Voté à l'unanimité

Participation scolaire de la commune de Turenne aux frais de fonctionnement des élèves à cosnac.

La commune de Turenne refuse toujours de participer entièrement aux frais de scolarité des enfants de Turenne fréquentant l'école de Cosnac. Pour l'année scolaire 2017-2018, la commune de Turenne participerait aux frais de fournitures scolaires à hauteur de 60€ par élève.

> Voté à la majorité (16 votes pour et 7 votes contre)

Amendes de police – demande de subvention au conseil départemental.

Il est proposé de solliciter une subvention du Conseil Départemental pour les aménagements de sécurité de la route du Saule, l'achat d'un radar pédagogique ainsi que la création de l'aire d'arrêt de bus accessible. Le taux de cette subvention est de 35%, avec un plafond de 11 500 €.

> Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Suppression des produits phytosanitaires sur le territoire de la commune de cosnac. Demande de subvention.

La commune s'étant engagée dans la démarche « zéro pesticide », un diagnostic des pratiques de traitement et des équipements communaux a été réalisé par la FREDON. À présent, il convient de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour aider au financement des dépenses liées à cet engagement (acquisition de matériel et équipements spécifiques, communication à destination des administrés...)

> Voté à l'unanimité

Règlement intérieur de la garderie.

Suite à la nouvelle organisation des rythmes scolaires, il convient de revoir le règlement intérieur de la garderie qui n'est plus à jour sur certains points.

> Voté à l'unanimité

Mise à jour du tableau des effectifs.

Il est proposé la création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er novembre 2017. (Le premier correspondant à un avancement de grade et le second à la création d'un poste d'agent sur le service secrétariat en remplacement d'un départ à la retraite).

> Voté à l'unanimité

Modificaton simplifiée n°1 du PLU : bilan de la concertation et approbation.

Suite à la délibération du 10 juin 2017, la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée du PLU est achevée et aucune observation n'a été consignée. Les personnes publiques associées et la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) n'ont formulé aucune remarque. Il convient de valider le bilan de la concertation et d'approuver la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire à l'issue des formalités de publication et de son dépôt au contrôle de légalité.

> Voté à l'unanimité

Colette COSTE

Adjointe chargée de la communication

> MISE EN LUMIÈRE DU PARC DU CHÂTEAU

Mise en lumière du parc public du château

Le 16 novembre a eu lieu la mise en lumière du parc public du château. Cette réalisation, inscrite dans le plan d'aménagement du bourg, vient agrémenter le parc municipal créé en 2015.
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Miane et Vinatier avec une maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet Dejante.
Les éclairages LED (14 watts) permettent un cheminement piéton adapté et deux candélabres (48 watts) éclairent les placettes. A partir de minuit le parc ne sera plus éclairé. Le coût annuel de la dépense électrique est de 75€. Le coût global de cette réalisation s'élève à 19 721€, financé par la Commune pour 50%, le Conseil Départemental pour 20% et 30% par la Fédération d'Électricité.
Monsieur le Maire a remercié Monsieur Gilbert ROUHAUD, Président du Syndicat d'électrification et Maire d'Ussac, l'Entreprise Miane et Vinatier, Eric Peyrard du Cabinet Dejante, les services municipaux et les élus.

Colette COSTE
Adjointe chargée de la communication

> PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

Face à une recrudescence des cambriolages sur le territoire communal (10 cambriolages au cours du mois de novembre), le Maire Gérard SOLER et le correspondant défense Michel FALZON ont rencontré les représentants de la gendarmerie.
Les éléments enregistrés par les forces de l'ordre et relatifs à ces cambriolages démontrent une localisation géographique en périphérie de Brive. Les horaires des larcins se situent pour la grande majorité entre 17h et 19h par des individus se déplaçant à pied et dont le centre d'intérêt est l'argent et les bijoux. L'entrée dans l'habitation s'effectue par l'arrière le plus souvent associée à un bris de vitre.
Alarme sonore, lumière allumée, radar détecteur de mouvement, fermeture des portes à clé, constituent des éléments dissuasifs ou retardateurs sans pour autant garantir une totale sécurité.
Pour tenter de lutter contre ce fléau, Monsieur le Maire organisera une réunion publique dans le cadre d'un dispositif centralisé par la gendarmerie « **Participation Citoyenne**». Cette réunion permettra de recruter des volontaires référents dont le rôle sera de détecter et de faire remonter les informations aux forces de l'ordre. De son côté la gendarmerie communiquera par mail les informations sur les cambriolages inventoriés. Vigilance et sécurisation pour votre habitation, surveillance des habitations voisines, détection de faits inhabituels restent des moyens efficaces de prévention. Le catastrophisme et la peur sont mauvaises conseillères.

Michel FALZON
Adjoint au Maire, Correspondant Défense

> AGENDA 21

Remise des prix

Dans le bulletin municipal numéro 11, il était expliqué ce qu'était un agenda 21 et la démarche menée sur la commune de Cosnac.
Sans vouloir dresser une liste de toutes les actions menées pouvant s'inscrire dans le cadre de l'agenda, voici un point d'étape sur celles menées actuellement :

ACTION ZÉRO PESTICIDES :
un diagnostic a été établi en collaboration avec la FREDON Limousin (subventionné par l'Agence de l'Eau). La charte « objectif : zéro pesticides » a pour engagement de :
• renoncer progressivement à l'usage des pesticides en recourant aux techniques alternatives disponibles pour atteindre à terme, la suppression totale des substances chimiques.
• former les agents techniques chargés de l'entretien de la voirie et des espaces verts aux méthodes alternatives et à l'utilisation des pesticides conformément à la législation.
• organiser et assurer l'information des administrés sur l'opération et les inciter à rejoindre la commune.
• réaliser et communiquer annuellement à propos du plan de réduction de l'usage des pesticides, de la liste des sites où sont expérimentées les techniques alternatives ainsi que les méthodes utilisées, et enfin de l'utilisation des pesticides encore employés.
Suite au diagnostic établi, différents secteurs nécessitant des entretiens différents ont été définis (gestion différenciée). Une demande de subventions pour du matériel spécifique faite auprès de l'Agence de l'Eau est en attente de réponse.

ÉNERGIES VERTES :
Dans un souci d'économie et de préservation de l'environnement, la commune est en cours de réflexion sur la renégociation des contrats d'électricité et de gaz. Dans cette réflexion est apparue la possibilité de passer à l'électricité verte, idée en cours de validation. De ce fait, la commune aura la possibilité dans un même temps de réaliser des économies et renforcer la volonté d'aide au développement des énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolienne, géothermique ou biomasse).

COMPOSTEUR :
Début 2018 sera mis en place au niveau des services techniques un atelier de compostage. A terme devront être récupérés les déchets de la cantine en mélange avec les déchets verts des services techniques. Cette action est menée en partenariat avec le SIRTOM qui fournit gratuitement cet atelier et assure la formation du personnel communal.

BOÎTES À LIVRES :
Deux boîtes à livres vont être installées : une au niveau du Pouget et l'autre dans le secteur de l'école. Le principe est le partage des livres. Une boîte à livres c'est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.

OPÉRATION « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » :
Ce label départemental prend en compte l'ensemble des projets mis en place afin de contribuer au développement du fleurissement, à instaurer des actions concernant le développement durable, à la préservation du patrimoine, à la protection de l'environnement et donc plus globalement à l'amélioration du cadre de vie dans son ensemble.
Un jury s'est déplacé et a visité la commune le 30 août 2017 en vue de l'inscription de la commune de Cosnac au niveau départemental. Sur les 13 communes inscrites au label départemental, COSNAC a remporté le 1er prix de la catégorie des communes de 2000 à 5000 habitants dans le cadre du Label Villes et Villages fleuris édition 2017.
Courant 2018, un jury régional devrait se déplacer pour l'attribution des fleurs et permettre ainsi à la commune une reconnaissance au niveau national sur les actions menées.

AGENDA 21
ECLAIRAGE LED. Un test est en cours sur le bâtiment scolaire pour le passage aux ampoules à LED. Actuellement, le changement a été fait sur une classe afin de voir si la luminosité est suffisante pour les élèves. A terme, les différentes classes devraient être équipées afin d'améliorer le confort visuel et d'effectuer des économies d'énergie.

RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE :
Une réflexion est en cours pour la récupération des eaux de pluie sur les bâtiments communaux, notamment sur le terrain de tennis couvert et les vestiaires du foot. Cette eau ainsi récupérée permettrait notamment d'arroser le stade honneur à moindre frais. Un récupérateur avait déjà était mis en place au niveau des jardins partagés.

Et n'oublions pas les actions de récupération menées depuis plusieurs années pour :
• les vêtements
• les bouchons d'amour
• les crayons

Corinne FERLAND
Adjointe au Maire

>AIDE EN FAVEUR DE L'HABITAT PRIVÉ

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) en partenariat avec l'ANAH, le Conseil Départemental, les caisses d'avances (PROCIVIS, CARTTE) a décidé de mettre en place pour une durée de 5 ans (2017-2022) un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat privé : l'OPAH Droit Commun (OPAH-DC) sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

Les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs peuvent ainsi prétendre (sous certaines conditions) à des subventions pouvant atteindre jusqu'à 80% de prise en charge du montant HT des travaux portant sur :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- La sécurité et la salubrité de l'habitat
- L'amélioration de la performance énergétique
- L'adaptation du logement pour l'autonomie de la personne

Un guichet unique dédié à l'habitat, la Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat (MDUH) vous accompagne et vous conseille dans vos projets de réhabilitation.

Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h
MAISON DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
Immeuble consulaire – 6éme étage
10 avenue Général Leclerc – Brive
05 55 74 08 08
maison-habitat@agglodebrive.fr
urba.ads@agglodebrive.f

En complément, l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) apporte des informations d'ordre juridique concernant votre projet.

Téléphone : 05 55 26 56 82
Mail : adil.19@wanadoo.fr

Vous pouvez également consulter le site Internet de la CABB (www.agglodebrive.fr) pour en savoir plus sur le dispositif.

> CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Samedi 2 décembre, pour le traditionnel repas de fin d'année, Gérard SOLER, Maire de Cosnac, et les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont accueilli 164 aînés de la commune de Cosnac. Ce repas convivial a été préparé et servi par les établissements MOULY et l'animation musicale a été assurée par MARJOLAINE. Monsieur le Maire a salué plus particulièrement, la doyenne présente, âgée de 101 ans, Lucienne BRACHET-DESSUS, et le doyen âgé de 85 ans, Roger VALADE. Il a remercié les personnes présentes et a eu une pensée affective pour celles et ceux qui n'ont pu être présents car ils vivent des moments difficiles qui les éloignent de la fête. Il a rappelé que le Centre Communal d'Action Sociale aide à répondre aux problèmes rencontrés dans la vie de tous les jours. Monsieur le Maire a terminé en remerciant les membres du C.C.A.S ainsi qu'Emilie ALBOUY, Secrétaire-Générale, Jean-Christophe PRINCEAU des services techniques et Sandrine MAURIN, Vice-présidente du Conseil Départemental et Présidente de l'instance cantonale.

Colette COSTE
Adjointe chargée de la communication

Repas des aînés

> CENTRE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER

Atelier couture

ACCUEIL DE LOISIRS

TRANSMISSION DE SAVOIRS ET ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS

Un mercredi par mois, un groupe d'enfants de l'accueil de loisirs se rend au Centre municipal A. TEYSSANDIER où les attend Martine, bénévole de l'atelier couture. Epaulée par Bernadette, Martine propose aux jeunes de réaliser divers objets en feutrines, tissus... de fil en aiguilles, de beaux sapins, étoiles ou mobiles ont vu le jour.

Les enfants du centre partagent également régulièrement des moments d'échanges avec les résidents de la maison de retraite de la commune.
Au travers des jeux, des chants, des ateliers pâtisserie, les liens se tissent entre les générations.

RAPPEL : L'Accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 17 ans, les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 19h, (possibilité d'accueil en demi-journée).

Renseignements au 05.55.92.82.97 ou centreteyssandier@commune-cosnac.fr

Bénévoles de la biliothèque

LA BIBLIOTHÈQUE DE COSNAC, OUTIL DU LIEN SOCIAL

Suite à l'absence de l'adjoint du patrimoine, en stage de formation, les lecteurs ont été sollicités afin de maintenir la bibliothèque ouverte. Dix personnes ont répondu favorablement à cet appel.

Après plusieurs temps d'échanges et d'initiation au logiciel de la bibliothèque, les bénévoles étaient fins prêts pour accueillir les premiers lecteurs. Depuis le 15 novembre 2017, grâce à cette mobilisation et à cet élan de solidarité, les Cosnacois bénéficient de nouveau d'un service de qualité au sein de leur bibliothèque. UN GRAND MERCI AUX BÉNÉVOLES.

RAPPEL : Les bénévoles vous attendent le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h

La bibliothèque sera fermée du 21 au 24 février 2018. Réouverture le 28 février 2018.

Atelier éveil et contes

ATELIER ÉVEIL ET CONTES

Un invité surprise pour les enfants de l'atelier éveil et contes
Le père noël a commencé sa tournée en rendant visite aux enfants de l'atelier Eveil et Contes du centre municipal A.TEYSSANDIER.

Après les sourires et quelques pleurs, les enfants ont partagé un petit moment souvenir avec le père noël.

ATELIER CUISINE

Dernier atelier cuisine aux saveurs de fêtes.

Samedi 16 décembre 2017, 14 Cosnacois ont participé au dernier atelier cuisine de l'année 2017.

Fernand AUROUET, professeur retraité du lycée hôtelier de SOUILLAC et Rémi, un de ses anciens élèves, ont animé bénévolement cet atelier.
Des mets tels que des huîtres chaudes, des avocats cocktail, des bouchées au ris d'agneau et la traditionnelle bûche ont été confectionnés et dégustés par les participants.

Un vrai moment d'échanges et de plaisirs... Ainsi, depuis janvier 2017, 49 personnes ont bénéficié du professionnalisme et de la gentillesse de Fernand .

INFORMATION :
les ateliers cuisine ont lieu 1 samedi par mois de 9 heures à 14 heures.

Les prochaines thématiques retenues seront :

- Autour de la pâte à choux salée :
samedi 27 janvier 2018
(réservations à partir du 26/12/2017)
- Atelier parent/enfant autour de la confiserie :
samedi 17 février 2018
- Autour du chocolat :
samedi 24 mars 2018.
tél. 05.55.92.82.97

Atelier cuisine

> SERVICES TECHNIQUES

Le dernier trimestre de l'année pourrait laisser à penser que les travaux extérieurs se terminent, que les équipes soufflent un peu, et qu'un mouvement de repli s'amorce vers des tâches plus orientées sur de l'entretien ou du rangement.

IL N'EN N'EST RIEN !

En fait c'est mal connaître le travail communal, car en cette période, après la rentrée scolaire, la fête communale, les nettoyages des divers espaces, la mise en place du fleurissement de toussaint et la dernière touche au cimetière, ce sont les illuminations de Noël, la taille et les diverses mesures de lutte contre le gel auxquels s'ajoutent le mauvais temps et les journées toujours plus courtes.

Cette année encore, les services techniques ont accompli leur mission très fidèlement, pour le bien être des usagers résidents, et ont valorisé l'image de notre territoire.

ÉLAGAGE À COSNAC

Notre commune, comme bien d'autres, oeuvre au quotidien à l'entretien de notre réseau routier communal et même si chacun a son idée et si les causes sont multiples, le réseau a tendance à se dégrader plus vite que nos moyens mis à disposition permettent de le réparer. **Il faut absolument se mobiliser et réduire les nuisances qui favorisent cet état.**

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ÉLAGAGE

De la même façon qu'il a été fait dans la côte de Cosnac par les employés de la Commune, ou dans la côte de champagnac par un riverain, il sera demandé aux propriétaires ayant des plantations qui bordent les routes communales de faire un entretien d'élagage.

Dans ce cadre, un courrier vous sera adressé, vous prendrez connaissance ainsi de la démarche mise en place.

André Laffaire
Adjoint chargé des infrastructures, voirie et réseaux

> CIMETIÈRE

REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON.

Suite à la délibération votée en conseil municipal le 5 novembre 2016, la reprise des concessions à l'état d'abandon a été engagée. Conformément à la réglementation, le 29 novembre 2017, il a été procédé à la constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée et un premier procès verbal de constat a été dressé.

Cette procédure s'est faite en présence de deux ayants-droit. La durée de la procédure est de 3 ans. La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure peut être consultable en mairie et à l'entrée du cimetière.

Guillaume PELISSIER
Adjoint chargé de l'urbanisme

> PLAN LOCAL D'URBANISME

PROCHAINE ÉTAPE

DÈS LE MOIS DE JANVIER: APPEL D'OFFRE POUR RETENIR LE BUREAU D'ÉTUDE QUI SERA CHARGÉ DE LA RÉALISATION DE CETTE REVISION.

> RAPPEL

information municipale

ANIMAUX ERRANTS

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau :

- **n'est plus sous la surveillance effective de son maître**
- **est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres ou hors de portée de voix.**

Est considéré comme en état de divagation tout chat :

- **trouvé à plus de 200 mètres des habitations.**
- **trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître**
- **dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.**

> PRÉVENTION

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA RENOUÉE ASIATIQUE

La renouée asiatique

La renouée asiatique est une plante herbacée, vivace, visible d'avril à novembre qui peut atteindre 4,5 m de haut.

Elle se reproduit essentiellement de manière végétative par croissance et rupture du rhizome (racine) qui est très robuste ou par bouturage de fragment de tige. (Les rhizomes peuvent s'enfoncer à plus de 2 m de profondeur et s'étendre latéralement sur 7 m).
Un fragment de quelques grammes sera en mesure de régénérer une plante entière, ainsi le transport de terre contaminée est un vecteur important de dissémination ainsi que la fauche puisque les outils s'en trouvent contaminés.
On trouve cette plante dans les milieux humides et plus généralement sur les bords de route, friches, talus et fossés. Cette plante est un risque pour l'environnement car elle est très envahissante, forme des herbiers denses monospécifiques qui entraînent une forte perte de biodiversité. Elle libère des toxines dans le sol qui font mourir les racines des plantes avoisinantes et la densité des feuilles empêche tout développement d'autres plantes par manque de lumière.

PRÉVENTION :
• Ne pas tondre ou faucher la plante (risque de dissémination et contamination des outils).
• Ne pas composter les déchets de renouée ni les déposer en déchetterie mais privilégier le brûlage dans les incinérateurs de jardin. (Seul le brûlage des déchets verts issus de plantes envahissantes est autorisé).

ELIMINATION :
- Extraire/déraciner la zone contaminée et nettoyer les outils.

- Pose d'une bâche très résistante afin de plonger la zone dans le noir pendant 3 ans puis engazonnement ou plantation au-delà. A proximité et dans le cimetière, les services techniques ont employé cette méthode.

Afin de ne pas voir la commune rapidement dénaturée par cette plante, nous vous recommandons d'entretenir les parcelles qui sont déjà bien envahies sur notre territoire.

LISTE COMPLÉMENTAIRE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS COSNACOIS AYANT COMMUNIQUÉ LEURS COORDONNÉES.

VOUS ÊTES COMMERÇANT OU ARTISAN RÉSIDANT À COSNAC et vous exercez votre activité sur Cosnac ou sur les territoires de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. Communiquez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou à Colette COSTE, adjointe au Maire chargée de la communication, elles paraîtront dans notre prochain bulletin.

> COSNAC FOOTBALL CLUB

Samedi 2 Décembre le Cosnac Football club organisait son loto annuel, près de 200 personnes sont venues partager ce moment de détente malgré les conditions météorologiques défavorables.

Au milieu de la soirée c'est une quine spéciale Téléthon dotée par la municipalité et les associations de la commune qui a permis de récolter 688,50 €. Le cosnac Football Club remercie tous les participants mais aussi la municipalité de Cosnac, ses associations, sans oublier ses amis partenaires. L'école de Foot du Cosnac FC s'est installée pratiquement dans toutes les catégories au plus haut niveau des championnats du district, c'est le fruit du travail quotidien de ses éducateurs et dirigeants bénévoles.

Beaucoup d'éducateurs ont suivi des formations cette année afin de répondre à l'attente des joueurs. Il est fort possible, dans les années à venir qu'une équipe accrochera le niveau régional. Le groupe senior vit bien, mais il a besoin de quelques victoires en plus pour prendre confiance, je tiens à remercier les anciens pour leur soutien aux jeunes.

Venez encourager nos équipes jeunes le samedi et les seniors le Dimanche. Animations à venir "Tournoi Jean Dayde les 2 et 3 Juin" L'avenir du Cosnac FC est en marche

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2018.

Philippe Burgos
Président du Cosnac Football Club.

Soirée Loto

> AMICALE DU GROUPE SCOLAIRE

Le 19 décembre 2017 a eu lieu l'élection du nouveau Président et des membres du bureau de l'AGSC :

Vincent Denis : Président.
Angelina Lecocq : Vice-Présidente.
Mélissa Hangard :Trésorière.
Patricia Pereira : Vice-Trésorière.
Laurine Ségurel : Secrétaire.
Audrey Baussian : Vice-Secrétaire
Lors de cette réunion la nouvelle équipe s'est déjà mise au travail et a décidé que **tous les 1ers vendredis de chaque mois (hors vacances scolaires) aura lieu une vente de gâteaux.**

Lors de prochaines réunions, la date de la fête des enfants sera définie.

Nouveau bureau de l'AGSC

> VTT

Enfants de l'école de VTT

LE PÈRE NOËL FAIT AUSSI DU VTT

Mercredi 20 décembre, les enfants de l'école de VTT de Cosnac ont reçu le père Noël, qui leur a proposé une randonnée, en passant par les villages de Puy Bernat, Le Chassang, Lotissement des bouleaux, lotissement des pins et le bourg de Cosnac.

Sur le retour, les services de la mairie ont aussi eu droit à la visite du Père Noël et des enfants de l'école de VTT. Des friandises ont été distribuées aux employés.

Arrivé au local, le Père Noël a profité d'une part de gâteau, il a remis des coupes vent aux jeunes vététistes et un stylo marqué au nom du club de VTT de Cosnac. L'école du club de VTT de Cosnac reçoit chaque mercredi, sauf durant les vacances scolaires, 16 enfants âgés entre 10 et 16 ans, dont 3 jeunes filles, qui ne se laissent pas impressionner, par les garçons sur les pistes Cosnacoises.

Des sorties sont organisées tous les dimanches matin, depuis le local de l'association, le départ est fixé à 09 heures jusqu'à la fin du mois de février.

Les personnes désirant découvrir les pistes de Cosnac ou celles des communes voisines peuvent rejoindre les vététistes Cosnacois.

Contact :
site : http://acc-cosnac.clubeo.com
Mail : club.cosnacvtt@gmail.com
et téléphone : 06.88.04.07.87

> COMITÉ DES FÊTES

Tout au long de l'année 2017, l'équipe du Comité des Fêtes a fait son possible pour maintenir les animations habituelles. Dans l'ensemble, le bilan est encourageant.

L'équipe du comité des fêtes

Le vendredi 9 février à 20 heures, aura lieu notre assemblée générale. Un appel pressant est lancé en direction de toutes celles et tous ceux qui veulent s'investir.

De nombreux membres du bureau actuel vont cesser leurs activités, c'est la raison pour laquelle les candidatures seront les bienvenues.

Renseignements au 06 41 16 52 51.

> JECLAT

EVOLUTION DU CLUB

Lors de notre dernière assemblée générale nous avions décidé de donner une nouvelle impulsion aux activités du club. En s'intéressant d'une part à une tranche d'âge absente de nos cours de gymnastique et d'autre part de développer une activité sport de combat destinée aux adolescents et adultes.

Cette décision a été suivie d'effets, puisque dès la rentrée de septembre nous ouvrions un cours de « **Gym Energie** » animé par Vincent BOUCHER, Brevet d'état et détenteur d'un certificat de qualification professionnel dans ce domaine. Très vite nous avons enregistré une grande affluence et compté jusqu'à trente personnes durant le cour du lundi soir de 19h45 à 20h45.

Quant au **sport de combat**, un concours de circonstance a permis de rencontrer Yan VASSEUR, 2ème DAN de TAEKWONDO, sport de combat olympique basé sur la technique pieds poings. Il recherchait un club d'accueil et nous étions en quête d'un entraineur. Les cours ont débuté mi-septembre avec 5 participants. Nous avons à ce jour plus que doublé cet effectif initial. Le groupe est mixte et essentiellement composé d'adultes.

Si vous souhaitez pratiquer, le cours d'une heure et demie se déroule chaque mercredi à compter de 19h45 dans une excellente ambiance sans pour autant être de tout repos. Le club a investi dans du matériel spécifique destiné à la maîtrise des coups.

Michel FALZON Tel. 06.18.71.09.81
Vous pouvez consulter notre site :
www.judo-gym-cosnac.fr
Michel FALZON
JECLATContact :
site : http://acc-cosnac.clubeo.com
Mail : club.cosnacvtt@gmail.com
et téléphone : 06.88.04.07.87

> QUESTIONS POUR UN CHAMPION

Le club Questions pour un Champion de Cosnac a vu son quatorzième tournoi annuel se dérouler le 11 novembre dernier. Cette édition a mis aux prises 60 concurrents, pour la plupart du grand Sud-Ouest mais aussi de Paris, Lyon, Tours, Le Mans ou Laval. M. Gérard Soler, Maire de Cosnac et Conseiller Départemental a remis les récompenses, en particulier au vainqueur, Khorem, du club de Lyon-Champagne, bien connu des téléspectateurs de l'émission, devant Christophe de La Rochette-Melun. La perpignanaise Isabelle, première dame du classement, s'est vue remettre la composition florale réalisée et offerte par Les jardins fleuris de Cosnac. Le club remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette manifestation, en particulier la Ville de Cosnac, le Conseil Départemental et quelques généreux donateurs. **Les amateurs sont toujours invités à jouer le mardi entre 14h00à 16h00 et le vendredi de 17h30 à 20h00 à la Bibliothèque de Cosnac**

Remise des récompenses au vainqueur

> CLUB DE DANSE

Nos danseuses et danseurs dans une SALSA en RUEDA de CASINO

Le Club de Danse de Cosnac a repris ses activités depuis Septembre 2017. Que vous soyez habitants de Cosnac ou des environs, cette association propose de vous accueillir dans ses cours pour vous apprendre et découvrir les plaisirs et les bienfaits de la danse dans une ambiance de convivialité et en toute simplicité.

COURS HEBDOMADAIRES PROPOSÉS :

• **DANSES DE SALON** : Valse, Tango, Pasodoble, Cha Cha Cha, Rock n Roll, Salsa, Rumba etc.....
Débutants : Lundi de 20h à 21h
Intermédiaires : Mardi de 20h à 21h
Avancés : Mardi de 21h15 à 22h15

• **LES DANSES RÉCRÉATIVES ET DE LOISIRS** :
Jeudi soir de 20h à 21h
• **LE TANGO ARGENTIN** :
Samedi de 9h à 12h

Voici nos manifestations programmées sur Cosnac, salle Polyvalente et ouvertes à tous publics :

***STAGE DE QUICKSTEP**
Dimanche 11 février 2018 de 15h à 18h
Tarif : 10€ - Boissons et goûter offerts
***STAGE DE SALSA –BACHATA -**
Dimanche 08 avril 2018 de 15h à 18h
Tarif : 10€ - Boissons et goûter offerts
***GRANDE SOIRÉE DANSANTE**
avec Orchestre réputé
Samedi 26 MAI 2018 de 21h à 2h du matin
- Tarif : 10 €

Renseignements :
05.55.23.77.89.ou 06.10.83.72.75

> LA ROSE DES VENTS

Le club des ainés *La Rose des Vents* est ouvert tous les jeudis de 13 h 30 à 17 heures. Pour tous renseignements contacter Madame JOUANNET au 06 84 24 55 74 ou venez nous retrouver dans notre salle le jeudi après-midi.

PRÉVISIONS DES ACTIVITÉS 2018

Février	Repas
18 février	Loto
mars	Cabaret
le 18 mars	Concours de belote
Avril	Repas
le 3 mai	Visite du vieux Limoges
le 14 juin	Canal du midi
le 7 octobre	Concours de belote
le 20 décembre	Assemblée générale et repas

Repas de Noël

L'Histoire de nos villages

ÉPISODE 12

FREYSSINGES, LA VEDRENNE, LE PRADEL

FREYSSINGES.

Le vieux Freyssinges sommeille au fond d'une impasse, à l'Ouest de la D 162 entre Malpeyre et La Vedrenne. Autrefois ce village était un croisement entre plusieurs chemins.

Dans un manuscrit daté : « *Octave de la Saint Nicolas d'Hiver, An de Grâce 1271* », Pierre de Malemort cède à Hugues de Cosnac « *deux setiers de seigle de rente, une poule, sur le mas du Verdier et la terre située sous le lieu de Fraychinias d'un côté et la via communa par laquelle on va à Brive de l'autre...* ». En 1321 le Terrier cite « *les terres des Freysinges* » : le mot désignait à la fois le lieu et les habitants.

A l'origine de Freyssinges, écrit Fraychinias, Fressingeas, Fressingas, Fresinge, il faut voir l'arbre qui y poussait en abondance : le frêne. « *fraxinus* » en latin, et « *fraisse* » en occitan. En reste-t-il un ?

De 1615 à 1643 on y relève 7 baptêmes : 2 Freyssingeas, 2 Laumon, un Chassaing, un Pouchjouane et un Lapeyre.

En 1823 Jean Boulle y possède deux maisons et Jean Lescure une. En 1906 les Fadat et les Raynal métayers et les Lidon propriétaires occupent les trois maisons de Freyssinges. Au total 20 habitants.

LA VEDRENNE.

En contrebas de la D 162. Sa structure ancienne subsiste en partie.

A l'origine de la Vedrenne que l'on trouve écrit aussi La Vedrina, La Vedrene, Lavedrenne en un seul mot, Villoutreix voit le mot latin « *veterina* » qui désignait les bêtes de somme ou l'adjectif qui qualifiait une voie qu'elles fréquentaient. Les deux versions sont recevables. La Vedrenne comportait de nombreuses exploitations agricoles et voyait passer une importante voie de circulation.

La Vedrenne est à l'honneur dans un manuscrit du 12 novembre 1271 : « *Gerald La Coste de Malemort vend à noble Hugues de Cosnac Chevalier ... deux setiers avoine, deux poulets sur* ***le mas de La Vedrina****...* ». En 1324 Guilhaume de Cosnac acquiert divers droits sur « *...****les tenanciers de la Vedrino*** *en la dite paroisse (de Cosnac)* ».

De 1715 à 1740 on y relève 28 naissances : 8 Malepeyre, 5 Clergeaud, 5 Lapeyre, 5 Jugie.

En 1823, autour du four communal de la Vedrenne on trouve 8 maisons avec leurs granges et étables. Elles appartiennent à François Renaudie de Brive, Antoine Malepeyre du bourg, Antoine Cousteil, Leyge, François Malepeyre, Mathurin Jugie et Jean Chevalier, tous de La Vedrenne. A noter qu'on trouve au n° 1117 une grange ovalaire dont il ne reste aucun vestige.

A partir des années 1830 on observe à La Vedrenne, une forte montée de la population.

Du coup, en 1906 La Vedrenne atteint le chiffre record de 68 habitants répartis en 13 maisons. On trouve 10 propriétaires exploitants : les Chaussade, les Rigot, les Bouny, les Arnal, les Crozat, les Laumond, les Peyrode, les Leyge, les Jugie et les Lareynie. Un fermier, Fronty et 2 journaliers Villemur et Jaubert.

LE PRADEL.

Au sud du bourg, côté Est de la D162, plus haut que le chemin du Pradel actuel, on trouve en 1823 une maison isolée qui constitue l'amorce de l'actuelle Vedrenne Haute. Cette petite construction, située dans la section C de Poulinat porte le numéro 434 Bis et la parcelle se nomme Al Pradel. La maison appartient à Etienne Laumond de La Vedrenne.

Quand les noms de lieux-dits prenaient racine ... sur les noms d'arbres ...

Freyssinges (le frêne), Le Chassang (le chêne), Bessac et Bessaguet (le bouleau), les Jarriges (le chêne) tirent leur nom d'un arbre. En 1823 au premier cadastre de Cosnac, les noms de parcelles liés à l'arbre étaient légion :

- des arbres remarquables servant de repère : Pré la Fage, Puy la Fage, Roc de la Fage. « *Fagus* » est le hêtre en latin.

- A Tremoulas, la Trémoulade vient du tremble (*tremulus*).

- Au *Vergnassou, La Vergne, La Vergnole* sont nés du gaulois « *verno* », et du Limousin vergne : l'aulne.

- *Champ la Besse* distingue le bouleau (« *betu* » en gaulois et « *bettia* » en latin).

- Au *Brulade* et au *Chassan Brulé* (voir rubrique Chassang) rappellent l'incendie de chênes.

- Au *Mourié* près du château poussaient des mûriers (les de Cosnac avaient une magnanerie).

- *Al Teil* était le tilleul.

- dans au *Noyer* vers le Battut, *aux Noyers* vers Bessac, *au Nougier* vers La Vedrenne, on reconnaît le noyer.

- Au *Cirial*, lou Ciriè étaient des champs contenant des cerisiers.

- dans les Graffoulière il y avait du houx (« *acrifolium* » en latin).

- quant au figuier il est déjà présent dans les parchemins les plus anciens, par exemple le « *Samedi après la Saint Luc 1310* » lorsque Pierre Dayren cède à Hugues de Cosnac ses droits sur « *un jardin situé sous le figuier* » et « *un jardin appelé Ficus* ».

Dominique LESTANI

Prochain épisode : Cosnac il y a 12 000 ANS....

> SIRTOM

DORÉNAVANT, TOUS LES « PETITS ALUMINIUM » SE TRIENT ET SE RECYCLENT. ILS SONT A DEPOSER EN VRAC DANS LES CONTENANTS DE TRI :

Bouchons, capsules, couvercles, opercules, collerettes et couronnes

Capsules café, bougies chauffe-plat, barquettes, boîtes et feuilles

Sachets café, poches de compote

Tubes de crème, plaquettes et blisters de médicaments

> AGENDA DES MANIFESTATIONS

27 JANVIER : Loto du JECLAT
17 FÉVRIER : Loto de la Rose des Vents
11 MARS : Bourse d'échange de capsules de champagne par l'amicale avicole de Cosnac
19 MARS : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
30 MARS : Conférence par D.LESTANI sur « COSNAC À LA BELLE ÉPOQUE 1906/1911
1ER MAI : Frotte à l'ail organisé par le Comité des fêtes et vente du muguet par l'association « les jardins fleuris de Cosnac »
8 MAI : Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale
2 ET 3 JUIN : Tournoi de foot « Jean Dayde »
23 JUIN : Marché des Producteurs de Pays et feu de la Saint-Jean
1ER ET 2 SEPTEMBRE : Fête de cosnac et vide grenier
11 NOVEMBRE : Commémoration de la fin de la 1ère guerre mondiale

> ÉTAT CIVIL

ILS SONT ARRIVÉS

07/09/2017 : Andrea de Christelle FABRESSE et Mike TADJER
13/09/2017 : Agathe de Amandine MATOS et Benoit MANTEAUX
15/09/2017 : Ambre de Marie DAVERY
16/09/2017 : Alexis de Françoise PEUGNET et Brice EBNER
19/09/2017 : Liam de Sophie JOSSE et Julien SEVESTRE
24/09/2017 : Marlon de Mélinda ABELHA et Brian BELLONY
01/10/2017 : Mia de Roxane DURAND
01/11/2017 : Lison de Laëticia CHANCY et Sébastien SIMONET
05/11/2017 : Léa de Emilie PRADEL et Benoît PEZET
29/11/2017 : Ilann de Florine PUYDEBOIS et Kévin COMTE

Les heureux parents Olivier CHEMLA et Agnès POTDEVIN nous ont informés de l'adoption de ANASTASIA

ILS NOUS ONT QUITTÉS

30/08/2017 : Marie DESSED née THEILLIOL
10/09/2017 : Jeanine GOUZON née CHEVENIER
11/09/2017 : Félix ARLEBOIS
13/09/2017 : Jean FRONTY
19/09/2017 : Pierre LADURANTIE
22/09/2017 : Jane MAZET, née BRUNAUD
09/10/2017 : Henri TERRET
20/10/2017 : Jean CONJEAUD
30/10/2017 : Lucienne CONTOUR
06/11/2017 : André GERAUDIE
14/11/2017 : Marcel POIRY
02/12/2017 : Louis ROUILLANT
05/12/2017 : Gilberte LARIBE

Direction de la publication : Gérard SOLER, Colette COSTE. **Impression :** AREDEP Repro - 1, Boulevard Brune à BRIVE-LA-GAILLARDE. La commune décline toute responsabilité concernant les articles des associations. Ces derniers étant sous l'entière responsabilité de leurs signataires.